

Je le répète, nous savons en tant que fils d'agriculteurs à quel point il leur est difficile pour eux de réussir. Les dernières années ont été particulièrement difficiles, et 1984 le sera aussi sans aucun doute. Nous avons tendance à faire ce que le député de Fraser Valley-Ouest a fait. Avec les meilleures intentions du monde, nous faisons des pieds et des mains pour aider les agriculteurs. Il s'occupe plus particulièrement des petits agriculteurs. Je le comprends parfaitement à cet égard, mais comment pouvons-nous faire disparaître l'article 31 sans en accepter les conséquences?

La motion du député modifierait fondamentalement la loi de l'impôt sur le revenu. Elle n'instaurerait pas l'harmonie dans le milieu agricole. Bon nombre d'agriculteurs ne veulent pas que l'agriculture soit pratiquée à titre de passe-temps. Ils ne veulent donc pas qu'on encourage l'agriculture de loisir, car ce sont ceux qui en font une activité rentable qui devront, au bout du compte, compenser, par leurs impôts, ce manque à gagner de l'État. La situation n'est pas ou toute l'une ou toute l'autre comme voudrait nous le faire croire le député. Je ne crois pas que la solution qu'il nous propose réglerait le problème et ferait le bonheur des agriculteurs. Certains petits agriculteurs qui pratiquent leur métier pour se détendre voudraient bien qu'on supprime l'article 31 de la loi de l'impôt sur le revenu pour pouvoir déduire toutes les dépenses agricoles possibles de leur revenu principal. Mais les agriculteurs en général ne s'en porteraient pas mieux pour autant. En tout cas, pas ceux qui tiennent à avoir une loi de l'impôt équitable et qui voudraient qu'elle soit bien appliquée.

Même s'il valait la peine d'en discuter, la solution simple que nous a proposée le député de Fraser Valley-Ouest ne réglerait rien.

**M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill):** Monsieur le Président, je voudrais simplement ajouter quelques mots au sujet de la motion du député de Fraser Valley-Ouest (M. Wenman). Elle m'intéresse, car les citoyens de ma circonscription déplorent la façon dont la loi de l'impôt sur le revenu s'applique à cet égard. J'ai déjà soulevé la question à la Chambre dans une déclaration que j'ai faite en vertu de l'article 21 du Règlement. J'ai notamment attiré l'attention sur la façon inéquitable dont la rétroactivité s'appliquait dans certains cas.

Toutefois, si je participe à ce débat cet après-midi, c'est surtout parce que le député a donné, je crois, une fausse impression. Il a laissé entendre qu'il était pour une politique visant à promouvoir le maintien des petites exploitations agricoles productives ou potentiellement productives, car il les considère utiles. Elles le sont, en effet, mais je voudrais démontrer que le député et son parti préconisent, par ailleurs, une politique tout à fait contraire.

Quelle est la position du parti progressiste conservateur à l'égard du développement et de la croissance du secteur agro-alimentaire? Quelle est sa position à l'égard du fait que les exploitations agricoles de l'Ouest deviennent de plus en plus vastes et que les petites fermes disparaissent, peu à peu, parce

### *Impôt sur le revenu—Loi*

qu'elles sont rachetées par les grandes et aussi à la suite de l'intégration verticale que l'on peut observer dans le secteur agricole? Je n'ai jamais entendu un conservateur ni d'ailleurs un libéral parler de ce phénomène économique qui contribue largement à la disparition des petites exploitations réellement ou potentiellement productives.

Je n'ai jamais entendu les conservateurs protester en voyant de nombreux étrangers acheter de grandes superficies de terre, ce qui fait grimper les prix et empêche les petits exploitants de poursuivre leurs activités ou ceux qui désirent se lancer dans l'agriculture d'acheter une petite exploitation. Quand nous essayons d'y remédier, ceux qui se portent maintenant à la défense des petits agriculteurs affirment, au nom de la libre entreprise et des lois du marché, que ce phénomène est impossible à arrêter. Les petites exploitations productives et potentiellement productives ne constituent pas leur première priorité. Ils défendent avant tout la libre entreprise. Si les petites exploitations se dressent en travers de son chemin, le parti progressiste conservateur est prêt à les laisser disparaître. Nous ne devons nous faire aucune illusion à ce sujet.

Je n'ai jamais entendu le député ni son parti demander qu'on prenne des mesures pour mettre un frein à la spéculation foncière, à la hausse du prix des terrains potentiellement précieux, qui sont souvent mal utilisés parce que leurs propriétaires ont mis le grappin dessus avant les autres et en ont fait ce qu'ils voulaient. Je n'ai jamais entendu les conservateurs protester contre cela, parce que pour eux la libre entreprise et l'économie de marché passent avant la valeur du sol et l'obligation de bien s'en servir. Ne nous laissons pas leurrer par ce que le député de Fraser Valley-Ouest a dit cet après-midi.

En matière d'occupation des sols, on ne peut prendre au sérieux que ceux qui n'hésitent pas à dire que nous avons le devoir de bien gérer le sol, sans égard à nos préférences pour tel ou tel système économique ou pour telles ou telles valeurs économiques. Cela, le parti progressiste conservateur n'est pas disposé à le faire. Ce qu'il exalte comme types d'occupation des sols, ce sont ceux qui en ce moment détruisent l'écosystème de la planète. Voilà le genre d'utilisation qui, pour lui, représente l'avenir du Canada et de la planète. C'est ce type de libre entreprise foncière, à la remorque de l'intérêt privé sans contrôle et à la recherche du profit, qui est en train d'engloutir les derniers vestiges de la forêt amazonienne. L'autre jour le duc d'Édimbourg, Son Altesse royale le prince Philip, a attiré l'attention sur ce problème. Si nous ne faisons rien pour empêcher notre système économique d'engloutir les terrains . . .

**M. Evans:** Règlement!

**M. Wenman:** Quel rapport avec la motion?

**M. Blaikie:** Je pense que c'est tout à fait dans le sujet. En effet, le député a commencé par parler de l'occupation des sols en particulier. Si nous ne traitons pas de ces questions, nous ne nous occuperons jamais convenablement du problème de l'occupation des sols.